

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2023

Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohann PESQUEREL

L'an deux mil vingt-trois, le dix neuf octobre 2023, à vingt heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de Balleroy-sur-Drôme s'est réuni à la mairie, sous la présidence de son maire Yohann PESQUEREL

Etaient présents : Yohann PESQUEREL, Christelle LAVALLEY, Laurent MONTELEON, Angélique OSMONT, Béatrice AILLET, Charlotte AVOINE, Emilie BARREZ, Karine BEAUSSIEUX, Guillaume CHICOT, Mélanie DUBOIS, Michel GRANGER, Tommy HERY, Nathalie LENEVEU, Typhaine MALOISEL, Sébastien MONNET, Amina OUARGA.

Etaient absents avec procuration : Gilbert MONTAIGNE a donné procuration à Yohann PESQUEREL, Sébastien COTREZ a donné procuration à Christelle LAVALLEY.

Etaient absents : Olivier GUERARD

Mme Karine BEAUSSIEUX a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Quorum atteint avec 16 membres élus présents en début de séance à 20h30
Présence des journalistes, Mme Grimaux enregistre la séance.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023
- 2) Mise en place d'un plan de sauvegarde communal
- 3) Vente parcelle AD99 (Séminor)
- 4) Subvention façade
- 5) Détermination d'une zone de développement d'énergie renouvelable
- 6) Lotissement du Sapin, projet construction Inolya
- 7) Prix des terrains lotissement du Sapin
- 8) Point travaux
- 9) Convention définissant les règles applicables aux réservations de logements Séminor
- 10) Décision modificative
- 11) Retour réunion publique pour les entrées de bourg
- 12) Questions diverses

Avant de commencer la réunion de conseil municipal, M. le Maire tient à remercier les membres du conseil municipal

pour l'aide apportée lors de la tempête Ciaran.

Beaucoup d'habitations ont été touchées.

Article 1: Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023

Le conseil municipal valide le compte-rendu du conseil municipal du 19 octobre 2023 (Vote : 18/18)

Article 2 : Mise en place d'un plan de sauvegarde communal

Le plan de sauvegarde communal (PCS) organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crise. Il prévoit en particulier :

- le regroupement de l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population ;
- les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes (au regard des risques connus),
- l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité,
- le recensement des moyens disponibles
- et la définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Le plan communal de sauvegarde est arrêté par le maire

Article 3 : Vente parcelle AD99 (Séminor)

Lors de la délibération du 29 juin 2023, la parcelle AD99 n'avait pas été incluse lors du vote, il convient de la rajouter aux parcelles AD268 et AD279 afin que la vente des parcelles « Résidences Squares des Noyers et Square des Pommiers » à SEMINOR, soit complète.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'inclure la parcelle AD99 à la vente des parcelles « Résidences Squares des Noyers et Square des Pommiers » à SEMINOR. (Vote : 18/18).

Article 4 : Subvention façade

Vu la délibération du 09 mars 2023 concernant l'attribution d'une subvention pour les ravalements de façades. Considérant les dossiers de demande de subvention déposés par M. HAMON David, M.REYNAUD Christophe et M. MONCE Guillaume sont complets et répondent aux critères d'attribution de ladite subvention

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide l'attribution d'une subvention de 1195,49 € à M. Monce Guillaume (plafond de l'aide sur facture de 4 781,96 € TTC), valide l'attribution d'une subvention de 800,00 € à M. HAMON David (plafond de l'aide sur facture de 4 904,98 € TTC) et valide l'attribution d'une subvention de 800,00 € à M. REYNAUD Christophe (plafond de l'aide sur facture de 3 212,33 € TTC) et autorise M. le maire à établir les mandats correspondants (Vote : 18/18).

Article 5 : Détermination d'une zone de développement d'énergie renouvelable

Ce point sera revu lors d'un prochain conseil municipal

Article 6 : Lotissement du Sapin, projet construction Inolya

Le bailleur social Inolya propose à la commune de construire huit logements sans le lotissement du Sapin, lot 25, en échange de la gratuité du terrain.

Le conseil municipal propose que le bailleur social Inolya achète le terrain pour un montant de 15 000€ négociable dans la limite de 10 000€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de vendre le terrain à Inolya pour un montant de 15 000€. (Vote : Contre : 2, Abstention : 2, Pour : 14)

Article 7 : Prix des terrains lotissement du Sapin

Ce point est reporté au prochain conseil municipal

Article 8 : Point travaux

L'aménagement des sentes piétonnes est en cours de réalisation.

Des travaux de rabotage et aménagement du parking de la vallée verte sont en cours.

-Travaux rue des Auges : Trois devis sont présentés au conseil municipal concernant le plateau ralentisseur de la rue des Auges

La SARL NDTP pour un montant de 6 590 € HT

L'entreprise Martragny TP pour un montant de 9 400€ HT

L'entreprise FGTS pour un montant de 6 100€ HT

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de la SARL NDTP pour un montant de 6 590 € HT. (Vote : 18/18).

Les travaux seront réalisés en début d'année 2024.

-Travaux local commercial rue des Forges

Vu la nécessité de mise aux normes de l'accès principal du commerce se situant 14 rue des Forges, un devis de l'entreprise B'PLAST, d'un montant global de 5981,18 € HT, est présenté au conseil municipal pour le changement de la porte d'entrée ainsi que la porte arrière de la boutique.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise B'PLAST pour un montant global de 5981,18 € HT. (Vote : 18/18).

Article 9 : Convention définissant les règles applicables aux réservations de logements Séminor et Partelios

Un renouvellement de la convention définissant les règles applicables aux réservations de logements doit être effectué avec Séminor. Il s'agit des mêmes conditions d'attribution que précédemment. La commune est prioritaire sur le placement des personnes demandant un logement social, il s'agit d'une gestion déléguée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'appliquer la convention sous ses conditions avec Séminor. (Vote : 18/18).

Une convention définissant les règles applicables aux réservations de logements doit être effectuée avec Partelios. La commune est prioritaire sur le placement des personnes demandant un logement social sur certains logements, il s'agit d'une gestion déléguée.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte d'adopter une convention avec Partelios. (Vote : 18/18).

Article 10 : Décision modificative

Une décision modificative doit être prise, en effet 360€ doivent être alloué du compte 6588 au compte 681

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte cette décision modificative. (Vote : 18/18).

Article 11 : Retour réunion publique pour les entrées de bourg

Une réunion publique avait été organisée le 20 novembre avec une quarantaine d'habitants tirés au sort.

Article 12 : Questions diverses

Cérémonie du 5 décembre : La journée nationale d'hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie aura lieu à 16h30 à la Mairie de Balleroy, elle sera suivie d'un vin d'honneur.

Tempête Ciara : Le Valbadon offre les bouteilles d'eau distribuées aux habitants lors de la tempête.

Téléthon : Le téléthon sera organisé le 2 décembre de nombreuses activités seront proposées.

Quinzaine commerciale : Le tirage au sort de la quinzaine commerciale aura lieu lors du Téléthon.

Gendarmerie : Le changement des radiateurs sera à prévoir au budget 2024.

Avertissement : Des personnes vendent des calendriers en se faisant passer pour des éboueurs.

Fin du conseil municipal 23h30

Prochain conseil municipal le 18 janvier 2024 à Balleroy